



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
Conseil Communautaire
Mardi 10 mars 2020 à 18 heures
Salle du marché couvert à AVALLON

Le mardi 10 mars 2020, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

57 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX (arrivée à l'OJ n° 5/2), Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Damien BRIZARD, Paule BUFFY, Jean-Paul BUTTARD, Jean-Yves CAULLET (arrivée à l'OJ n° 5/1), Nathalie CHARTIER (arrivée à l'OJ n° 5/1), Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN (arrivée à l'OJ n° 5/1), Pascal GERMAIN, Alain GUITTET (arrivée à l'OJ n° 5/1), Arnaud GUYARD (arrivée à l'OJ n° 5/1), Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n° 5/2), Didier IDES, Agnès JOREAU, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n° 9, avant le vote), Patrick LEBLANC, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT (arrivée à l'OJ n° 5/1), Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Julien MILLOT, Franck MOINARD, François-Xavier NAULOT, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Marc PAUTET, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Nicolas ROBERT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Anne-Marie THOMASSIN (arrivée à l'OJ n° 5/2), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Françoise WICKER (arrivée à l'OJ n° 5/1).

9 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Farid AIT KICHA a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Gérard DELORME, Pierre DIAZ a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Gilles CHENE, Bruno MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Françoise PIGNEUR, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Jean-Louis MICHELIN, Gilles TISSIER a donné pouvoir à Chantal LEBORNE et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Hubert BARBIEUX.

2 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Gérard DEMARTINI et Jean-Claude LANDRIER.

3 Conseillers titulaires absents : Gérard CHABERT, Dominique HUDRY et Éric STÉPHAN.

2 Conseillères titulaires arrivées en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Anne-Marie THOMASSIN a donné pouvoir à Françoise BAUDOT (jusqu'à l'OJ n° 5/1) et Françoise WICKER a donné pouvoir à Claude LABOUREAU (jusqu'à l'OJ n° 4).

1 Conseillère titulaire partie en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote : Françoise LAURENT a donné pouvoir à Alain GUITTET (à partir du vote de l'OJ n° 9).

7 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX, Gilles CHENE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Gérard GUYARD, Marie-Claire LIMOSIN et Jean-Louis MICHELIN.

2 Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote : Chantal LEBORNE et Françoise PIGNEUR.

Date de la convocation	4 mars 2020
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	57
Conseillers titulaires présents ayant pouvoir de vote	7
Conseillers suppléants présents ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Bernard RAGAGE.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Monsieur le Maire de la Ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Monsieur Camille BOÉRIO, Adjoint au Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 27 JANVIER 2020

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

Le Président informe que la prochaine réunion du Conseil Communautaire relative à l'installation de la nouvelle gouvernance aura lieu le jeudi 16 avril 2020 à 18 heures au marché couvert à AVALLON.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Conformément à la délibération 2020-8 en date du 27 janvier 2020 relative aux travaux d'isolation extérieure du pignon porteur de l'ascenseur pour un coût estimé à 30 000,00 euros HT, le Président informe qu'il a accepté et signé un devis à hauteur de 23 248,49 euros HT au profit de l'entreprise PONZO Bâtiment sise 7 avenue Jean Mermoz 21140 SEMUR EN AUXOIS.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président informe que le Bureau Communautaire a attribué le marché des transports 2020 nécessaires aux activités de l'Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites comme suit :

- Lot n° 1 : mise à disposition d'un bus sans chauffeur affecté au ramassage et aux sorties des enfants de l'Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites à la Sarl les CARS de la MADELEINE sise 10, chemin de la Bataille 89200 GIVRY dont l'offre financière présente les caractéristiques suivantes :
 - Mise à disposition du bus : 136,94 euros HT/jour,
 - Tarif kilométrique : 0,91euro HT/km,
- Lot n° 2 : mise à disposition d'un bus avec chauffeur affecté au ramassage et aux sorties des enfants du site de CHÂTEL-CENSOIR de l'Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites à la société SAINT-MARC TRANSPORT sise 57, rue des Bourguignons – COULON 89560 SEMENTRON dont l'offre financière présente la caractéristique suivante : tarif kilométrique = 1,95 euro HT/km.

O.J N° 5 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

1°) Plan local d'urbanisme intercommunal « bilan de la concertation préalable à l'arrêt n° 2 du projet de PLUi » (*Rapporteur : Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de l'urbanisme*) : à la suite de la présentation du compte-rendu de la Conférence des Maires (cf. : 4 mars 2020) faite par Monsieur Didier IDES, Guillaume PAPIN explique que les différentes étapes prescrites pour la concertation préalable à l'arrêt n° 2 du projet de PLUi ont été entièrement respectées. Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Tirer le bilan de la concertation du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il est présenté, Et, le cas échéant,
- Annuler la délibération 2019-53 en date du 15 avril 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (5 abstentions : Damien BRIZARD, Gilles CHENE, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR et François-Xavier NAULOT) :

- **TIRE le bilan de la concertation du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il a été constaté et présenté en séance,**
- **ANNULE la délibération 2019-53 en date du 15 avril 2019.**

2°) Plan local d'urbanisme intercommunal « arrêt n° 2 du projet de PLUi » (*Rapporteur : Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de l'urbanisme*) : après la présentation faite par Guillaume PAPIN, Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Arrêter le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il est présenté, Et, le cas échéant,
- Annuler la délibération 2019-54 en date du 15 avril 2019.
- ✓ *En réponse aux inquiétudes de Monsieur Jean-Michel BEAUGER sur la capacité de porteurs de projets économiques et des projets seront étudiés, notamment, dans le cadre de l'enquête publique et que des révisions du PLUi pourront être menées dans le futur. Il ajoute que le règlement national d'urbanisme est bien plus contraignant pour les communes et les habitants qu'un PLUi.*
- ✓ *En réponse à Madame Sonia PATOURET-DUMAY suggérant de laisser prendre les décisions par la nouvelle Gouvernance Communautaire et les nouveaux Conseils Municipaux, le Président rappelle que la prescription du PLUi date de décembre 2015. Il explique qu'il serait très préjudiciable pour les communes qui disposent d'un POS de reporter la délibération à une date ultérieure (basculement automatique au règlement national si absence de PLUi au 31 décembre 2020) et souligne qu'il revient aux Conseillers Communautaires actuels de prendre leurs responsabilités.*

- ✓ Monsieur Hubert BARBIEUX propose d'engager une réflexion sur une péréquation financière entre les communes possédant des terrains constructibles et celles qui en sont dépourvues.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (58 voix pour, 2 abstentions : Jean-Michel BEAUGER et Gilles CHENE et 6 voix contre : Damien BRIZARD, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Michel MILLET, François-Xavier NAULOT et Sonia PATOURET-DUMAY) :

- ARRÊTE le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il a été présenté,
- ANNULE la délibération 2019-54 en date du 15 avril 2019.

O.J N° 6 : ENVIRONNEMENT

1°) Plan Climat Air Énergie Territorial « validation du projet du programme d'actions » (Rapporteurs : Monsieur Gérard LACOMBE, Vice-président en charge du dossier et le Directeur Général des Services) : pour faire suite aux différentes réunions de travail et de présentation et, notamment, celle du mercredi 19 février dernier organisée à destination de tous les Conseillers Communautaires titulaires et suppléants, Monsieur Gérard LACOMBE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Valider le projet du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial tel qu'il est présenté en cours de séance,
Et, le cas échéant,
- Valider la hiérarchisation proposée des actions retenues,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre la suite de la démarche qui sera exposée en cours de séance.
- ✓ Le Directeur Général des Services précise les échéances à venir concernant ce plan d'actions. En parallèle à l'envoi aux services de l'Etat et de la Région pour avis, une consultation publique va être mise en place afin de continuer à enrichir le document. Une nouvelle version du plan devrait donc être proposée au Conseil Communautaire au cours du dernier trimestre 2020 pour une mise en œuvre dès 2021.
- ✓ Afin de répondre à une demande de Monsieur Hubert BARBIEUX et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire acte le fait de hiérarchiser les actions 20 et 21 en actions prioritaires.
- ✓ Monsieur Jean-Yves CAULLET salue la cohérence et la complétude du document. Il estime que l'évaluation financière du programme est toutefois optimiste. Il appelle à la souplesse (du programme d'actions) et au pragmatisme (dans sa priorisation), compte tenu de l'évolution probable des moyens techniques à notre disposition (notamment les outils numériques).
- ✓ Monsieur Christian GUYOT partage la proposition de Monsieur Hubert BARBIEUX et du Président sur la priorisation des actions 20 et 21, ce qui constituerait un signal important pour les décideurs régionaux / nationaux mais également pour les habitants du territoire.
- ✓ Monsieur Julien MILLOT explique que l'action 2, relevant d'une politique nationale, ne devrait pas occasionner de coût financier pour la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (1 abstention : Josiane BOUTIN) :

- VALIDE le projet du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial tel qu'il est présenté,
- VALIDE la hiérarchisation des actions retenues telle qu'elle est proposée et modifiée en cours de séance,
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre la suite de la démarche.

2°) Convention « qualité de l'air » avec l'Association ATMO Bourgogne Franche-Comté (Rapporteur : Monsieur Gérard LACOMBE, Vice-président en charge du dossier) : après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Gérard LACOMBE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour autoriser le Président à signer une convention avec l'Association ATMO Bourgogne Franche-Comté pour l'information, la prévention et l'action en faveur d'une bonne qualité de l'air pour la période 2020-2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Association ATMO Bourgogne Franche-Comté pour l'information, la prévention et l'action en faveur d'une bonne qualité de l'air pour la période 2020-2022.

- ✓ Le Président propose qu'un marché mutualisé soit mis en place pour les communes volontaires.
- ✓ Le Directeur Général des Services précise que la convention « qualité de l'air » avec l'Association ATMO Bourgogne Franche-Comté prévoit une réunion d'information à destination de l'ensemble des communes. A l'issue de celle-ci, une démarche de mutualisation (groupement de commande) pourra alors être menée pour les communes qui le souhaitent.

3°) Appel à projet « qualité de l'air extérieur » (Rapporteur : Monsieur Gérard LACOMBE, Vice-président en charge du dossier) : après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Gérard LACOMBE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour autoriser le Président à déposer auprès de l'ADEME un dossier de candidature au nom de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour l'appel à projet « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air », étant précisé que le dossier serait à nouveau soumis à délibération si la candidature devait être retenue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à déposer auprès de l'ADEME un dossier de candidature au nom de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour l'appel à projet « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air », étant précisé que le dossier serait à nouveau soumis à délibération si la candidature devait être retenue.

O.J N° 7 : VOIRIE

Attribution et signature du marché de travaux à bons de commande « entretien de la voirie communale et intercommunale » (Rapporteur : Monsieur Gérard PAILLARD, Co-Vice-président en charge de la voirie) : dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie intercommunale et communale, Monsieur Gérard PAILLARD explique qu'une consultation d'un marché à bons de commande a été lancée pour l'année 2020, renouvelable trois fois un an. Après avoir exposé les deux offres reçues et conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire de délibérer pour attribuer le marché de travaux à bons de commande « entretien de la voirie communale et intercommunale » à la société COLAS NORD-EST sise 48, chemin des ruelles 89380 APOIGNY pour un montant de 493 269,90 euros HT et, le cas échéant, pour autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ATTRIBUE le marché de travaux à bons de commande « entretien de la voirie communale et intercommunale » à la société COLAS NORD-EST sise 48, chemin des ruelles 89380 APOIGNY pour un montant de 493 269,90 euros HT pour l'année 2020, renouvelable trois fois un an et AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue.

O.J N° 8 : ACTION SOCIALE

1°) Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites « organisation et tarification des séjours d'été 2020 » (Rapporteur : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse) : selon les explications apportées en cours de séance, Monsieur Nicolas ROBERT propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission Enfance/Jeunesse et du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Approuver l'organisation de deux séjours d'été 2020 à la ferme des prairies à LUSIGNY (10) tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

	Séjour des enfants âgés de 8 à 12 ans	Séjour des enfants âgés de 5 à 7 ans
Dates	Du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet	Du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet
Participants	15 enfants par séjour	
Encadrement	3 animateurs	
Transport	1 minibus 9 places prêté par la ville d'AVALLON + 1 minibus 9 places de la CCAVM	
Hébergement	Gîte	
Thème	Baignade	

DEPENSES		RECETTES	
Animateurs	1 400.00	Familles	4 400.00
Transport	200.00	PSO	825.00
Repas	750.00	Reste à charge CCAVM	133.00
Matériel	60.00		
Hébergement	2 448.00		
Prestation	500.00		
TOTAL	5 358.00	TOTAL	5 358.00

Et, le cas échéant,

- Adopter les tarifs comme suit :

	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Tarifs	130,00	140,00	150,00	160,00	170,00	180,00

- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'organisation de deux séjours d'été 2020 à la ferme des prairies à LUSIGNY (10) tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

	Séjour des enfants âgés de 8 à 12 ans	Séjour des enfants âgés de 5 à 7 ans
Dates	Du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet	Du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet
Participants	15 enfants par séjour	
Encadrement	3 animateurs	
Transport	1 minibus 9 places prêté par la ville d'AVALLON + 1 minibus 9 places de la CCAVM	
Hébergement	Gîte	
Thème	Baignade	

DEPENSES		RECETTES	
Animateurs	1 400.00	Familles	4 400.00
Transport	200.00	PSO	825.00
Repas	750.00	Reste à charge CCAVM	133.00
Matériel	60.00		
Hébergement	2 448.00		
Prestation	500.00		
TOTAL	5 358.00	TOTAL	5 358.00

- **ADOPTE les tarifs comme suit :**

	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Tarifs	130,00	140,00	150,00	160,00	170,00	180,00

- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente décision.**

2°) Projet d'utilisation de couches lavables à la crèche CARIBOU (*Rapporteur : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse*) : selon les explications apportées en cours de séance, Monsieur Nicolas ROBERT propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission Enfance/Jeunesse et du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Approuver l'organisation d'une phase expérimentale pour l'utilisation de couches lavables pour 10 enfants à la crèche CARIBOU, à partir du 11 mars jusqu'au 25 septembre 2020, Et, le cas échéant, sous contrôle et avis du Comité de pilotage qui serait mis en place,
- Accepter de mettre en œuvre ce projet pour tous les enfants de la crèche CARIBOU jusqu'à la fin d'année 2020,
- Autoriser le Président à exécuter la présente décision, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.
- ✓ *Le Président précise que les autres structures d'accueil de la Petite Enfance/Enfance ont également engagé des actions dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial et du Développement Durable.*
- ✓ *En réponse à Madame Sonia PATOURET-DUMAY, le Président explique que les représentants des parents au Conseil de crèche ont émis un avis favorable pour la mise en œuvre de l'expérimentation du projet.*
- ✓ *En réponse à Monsieur François-Xavier NAULOT, le Président indique que le lavage des couches en régie sera étudié dès lors que l'expérimentation serait pérennisée au sein des trois structures d'accueil de la Petite Enfance.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE l'organisation d'une phase expérimentale pour l'utilisation de couches lavables pour 10 enfants à la crèche CARIBOU, à partir du 11 mars jusqu'au 25 septembre 2020**
Et sous contrôle et avis du Comité de pilotage qui sera mis en place,
- **ACCEPTÉ de mettre en œuvre ce projet pour tous les enfants de la crèche CARIBOU jusqu'à la fin d'année 2020,**
- **AUTORISE le Président à exécuter la présente décision, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.**

O.J N° 9 : AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Aménagement numérique du territoire « convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne pour le déploiement de la fibre optique à l'abonné » (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que le Conseil Communautaire, en date du 9 septembre 2019, a validé la participation de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à l'étape n° 2 du projet de déploiement de la FTTH (fibre optique à l'abonné), dans le cadre de la Délégation de Service Public lancée par le Conseil Départemental de l'Yonne, avec une contribution maximum de 100,00 euros par prise à la charge de l'intercommunalité.

Considérant l'attribution de la Délégation de Service Public concessive à la société Altitude Infrastructure en date du 10 janvier 2020, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne ayant pour objet de définir les modalités organisationnelles et financières de ce déploiement de la fibre optique à l'abonné exposées en cours de séance et fixant, notamment,

- Le nombre de prises à 16 356 pour le territoire de la CCAVM,
- Un déploiement sur la période 2020-2022,
- Un appel de fonds initial à 33,00 euros la prise,
- Une participation financière de la CCAVM de 539 748,00 euros payable en trois fois par 1/3 en 2020, 2021 et 2022, Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la précédente décision sous réserve que la convention précise qu'un représentant désigné par l'EPCI puisse siéger au Comité de pilotage de l'étape n° 2 avec voix délibérative.
- ✓ *En réponse à Monsieur Didier IDES, Madame Sonia PATOURET-DUMAY explique que ce projet de convention souhaite instaurer une solidarité financière entre la tranche 1 (qui concerne 57 000 prises) et la tranche 2 (qui concerne 115 000 prises).*
- ✓ *Le Président explique que les travaux commenceront probablement dans les communes où la montée en débit était initialement prévue.*

- ✓ En réponse à Monsieur Philippe LENOIR, le Président indique qu'il y a peu de probabilités pour que la collectivité puisse interférer dans la programmation des travaux.
- ✓ En réponse à Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Sonia PATOURET explique, entre autres, que la société Altitude Infrastructure a démontré, dans d'autres territoires, sa capacité à respecter les délais prévus pour les travaux à réaliser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer une convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne ayant pour objet de définir les modalités organisationnelles et financières du déploiement de la fibre optique telles qu'elles ont été présentées en cours de séance, sous réserve que la convention précise qu'un représentant désigné par l'EPCI puisse siéger au Comité de pilotage de l'étape n° 2 avec voix délibérative.

O.J N° 10 : FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE

Adhésion de la commune de LUCY-SUR-YONNE » (Rapporteur : Monsieur Joël TISSIER, Vice-président en charge du dossier) : selon les explications apportées en cours de séance, Monsieur Joël TISSIER propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter l'adhésion de la commune de LUCY-SUR-YONNE à la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de LUCY-SUR-YONNE à la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

O.J N° 11 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) **Comptes de gestion 2019** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour constater la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs 2019 et pour déclarer que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2019, n'appellent ni observation, ni réserve, étant précisé que l'ensemble des documents budgétaires inhérents aux comptes de gestion sont consultables au siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs 2019,
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2019, n'appellent ni observation, ni réserve, étant précisé que l'ensemble des documents budgétaires inhérents aux comptes de gestion sont consultables au siège de la Communauté de Communes.

2°) **Comptes administratifs 2019** :

- **Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs** (Rapporteur : le Président) : conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rappelle qu'il peut assister à la présentation des comptes mais ne doit pas participer aux votes de ceux-ci. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour désigner Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances, en qualité de Président de séance.
- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, DÉSIGNE** Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances, en qualité de Président de séance.
- **Examen et vote des comptes administratifs** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter et voter les résultats définitifs des comptes administratifs 2019 tels qu'ils sont présentés ci-dessous, étant précisé que l'ensemble des documents budgétaires inhérents aux comptes administratifs sont consultables au siège de la Communauté de Communes.

Budget principal CCAVM	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	1 711 379,35	1 548 002,88	7 237 840,86	8 037 419,25	8 949 220,21	9 585 422,13
Résultat n		-163 376,47		799 578,39		636 201,92
Intégration Résultat n-1		-221 064,74		451 635,67		230 570,93
Résultat définitif		-384 441,21		1 251 214,06		866 772,85
Reste à réaliser	632 283,08	520 998,00				

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	6 170 726,94	6 173 939,58	3 803 991,04	3 802 748,19	9 974 717,98	9 976 687,77
Résultat n		3 212,64		-1 242,85		1 969,79
Intégration Résultat n-1		-1 969,79				-1 969,79
Résultat définitif		1 242,85		-1 242,85		0,00

ZAE de VILLIERS NONAINS	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	29 980,54	33 026,29	24 737,73	25 907,01	54 718,27	58 933,30
Résultat n		3 045,75		1 169,28		4 215,03
Intégration Résultat n-1		-8 365,99		4 150,96		-4 215,03
Résultat définitif		-5 320,24		5 320,24		0,00

Zone Bonjuan	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	86 596,73	0,00	480,50	90 477,22	87 077,23	90 477,22
Résultat n		-86 596,73		89 996,72		3 399,99
Intégration Résultat n-1				0,00		0,00
Résultat définitif		-86 596,73		89 996,72		3 399,99

Maison de santé de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	56 389,52	57 919,53	33 506,78	80 713,21	89 896,30	138 632,74
Résultat n		1 530,01		47 206,43		48 736,44
Intégration Résultat n-1		-48 736,44				-48 736,44
Résultat définitif		-47 206,43		47 206,43		0,00

Enfance/jeunesse	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	57 489,79	94 463,19	1 591 343,24	1 623 849,02	1 648 833,03	1 718 312,21
Résultat n		36 973,40		32 505,78		69 479,18
Intégration Résultat n-1		-55 148,69		3 740,83		-51 407,86
Résultat définitif		-18 175,29		36 246,61		18 071,32
Reste à réaliser	25 280,85	6 747,70				

Déchets ménagers	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	83 584,48	104 667,65	2 538 341,20	2 623 857,98	2 621 925,68	2 728 525,63
Résultat n		21 083,17		85 516,78		106 599,95
Intégration Résultat n-1		31 701,28		-55 691,72		0,00
Résultat définitif		52 784,45		29 825,06		82 609,51
Reste à réaliser	88 634,62	39 096,00				

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	8 109 550,62	8 012 019,12	15 230 241,35	16 284 971,88	23 339 791,97	24 296 991,00
Résultat n	0,00	-97 531,50	0,00	964 733,81		957 199,03
Intégration Résultat n-1	0,00	-303 584,37	0,00	403 835,74		100 251,37
Résultat définitif		-401 115,87		1 368 569,55		970 853,67

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2019 du budget principal tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2019 du budget annexe du parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » tel qu'il est présenté ci-dessus.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activités de VILLIERS-NONAINS (ST BRANCHER) tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone d'activités de BONJUAN (MAGNY) tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2018 du budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2019 du budget annexe « service Enfance/Jeunesse » tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2019 du budget annexe « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés » tel qu'il est présenté ci-dessus.

3°) **Affectations des résultats 2019** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour décider des affectations des résultats 2019 telles qu'elles sont présentées ci-dessous :

Budgets	Résultats	Comptes d'affectation
Budget annexe du Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON		
Investissement	1 242,85	001
Fonctionnement	- 1 242,85	002
Budget annexe ZA de VILLIERS NONAINS		
Investissement	- 5 320,24	001
Fonctionnement	5 320,24	1068
Budget annexe zone Bonjuan		
Investissement	- 86 596,73	001
Fonctionnement	89 996,72	002
Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés		
Investissement	52 784,45	001
Fonctionnement	29 825,06	1068
Budget annexe Enfance/Jeunesse		
Investissement	- 18 175,29	001
Fonctionnement	36 246,61	1068
Budget annexe Maison de santé de VÉZELAY		
Investissement	- 47 206,43	001
Fonctionnement	47 206,43	1068
Budget principal		
Investissement	- 384 441,21	001
Fonctionnement	1 251 214,06	1068
		002
		755 487,77

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE les affectations des résultats 2019 telles qu'elles sont proposées ci-dessus.

4°) **Durées d'amortissement** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations réalisées en N - 1 et des subventions d'équipement versées en N comme suit :

Budget principal

Intitulés	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Antenne zones blanches	20 ans
Fonds de concours piscine	25 ans
Licence	3 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>	
Matériel informatique (ordinateurs, écrans, téléphone, vidéosurveillance)	3 ans
Matériel de bureau, Mobilier	10 ans
Subvention immobilier d'entreprises	1 an
Panneaux de signalisation	7 ans
Matériels électriques services techniques	5 ans
Matériels non électriques services techniques	10 ans

Intitulés	Durées
Immobilisations corporelles	
Bacs d'ordures ménagères et du tri sélectif	7 ans
Matériel informatique (ordinateurs, imprimante, téléphone, vidéosurveillance ...)	3 ans
Matériel de bureau, Mobilier	10 ans

Intitulés	Durées
Immobilisations corporelles	
Matériel informatique (ordinateur, imprimante, téléphone, ...)	3 ans
Matériel de bureau, Mobilier	10 ans
Electroménager,	5 ans
Fouritures pédagogiques	5 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **FIXE** les durées d'amortissement des immobilisations réalisées en N - 1 et des subventions d'équipement versées en N telles qu'elles sont proposées ci-dessus.

5°) Confirmation d'une garantie d'emprunts à la SA HLM MON LOGIS sur la commune de VÉZELAY (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : dans le cadre d'un programme de 9 logements PLS, PLUS et PLAI sur la commune de VEZELAY, sous maîtrise d'ouvrage de la SA HLM MON LOGIS et selon les explications apportées en cours de séance, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour confirmer la délibération 2019-94 en date du 9 septembre 2019 consistant à accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement de deux emprunts pour un montant total 877 000,00 euros souscrits, par le maître d'ouvrage de l'opération susvisé, auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques, charges et conditions notifiées dans les contrats de prêt suivants :

- Emprunt n° 103773 pour un montant de 746 000,00 euros,
- Emprunt n° 103767 pour un montant de 131 000,00 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **CONFIRME** la délibération 2019-94 en date du 9 septembre 2019 consistant à accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement de deux emprunts pour un montant total 877 000,00 euros souscrits, par le maître d'ouvrage de l'opération susvisé, auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques, charges et conditions notifiées dans les contrats de prêt suivants :

- **Emprunt n° 103773 pour un montant de 746 000,00 euros,**
- **Emprunt n° 103767 pour un montant de 131 000,00 euros.**

6°) Confirmation d'une garantie d'emprunt de la SA HLM MON LOGIS sur la ville d'AVALLON (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : dans le cadre d'un programme de 18 logements PLS sur la ville d'AVALLON, sous maîtrise d'ouvrage de la SA HLM MON LOGIS et selon les explications apportées en cours de séance, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour confirmer la délibération 2018-79 en date du 14 mai 2018 consistant à accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 20% pour le remboursement d'un emprunt pour un montant de 1 741 000,00 euros souscrit, par le maître d'ouvrage de l'opération susvisé, auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques, charges et conditions notifiées dans le contrat de prêt n° 104423.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **CONFIRME** la délibération 2018-79 en date du 14 mai 2018 consistant à accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 20% pour le remboursement d'un emprunt pour un montant de 1 741 000,00 euros souscrit, par le maître d'ouvrage de l'opération susvisé, auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques, charges et conditions notifiées dans le contrat de prêt n° 104423.

Conformément à l'article L.107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 17 août 2015 qui crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, une note brève et synthétique qui retrace les informations financières essentielles de la collectivité, remise en cours de séance préalablement à la présentation du budget principal et des budgets annexes 2020, est annexée au présent compte-rendu.

7°) Taux d'imposition 2020 des taxes directes locales (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales 2020 au même niveau que les taux d'imposition 2019 selon le tableau suivant :

Taxes directes locales	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation - TH	2,60	2,60
Taxe foncière sur le bâti - TFB	2,28	2,28
Taxe foncière sur le non bâti - TFNB	5,02	5,02
Cotisation foncière des entreprises	24,67	24,67

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ARRÊTE les taux d'imposition des taxes directes locales 2020 comme suit :

Taxes directes locales	Taux 2020
Taxe d'habitation - TH	2,60
Taxe foncière sur le bâti - TFB	2,28
Taxe foncière sur le non bâti - TFNB	5,02
Cotisation foncière des entreprises	24,67

8°) **Produit 2020 de la taxe GÉMAPI** (*Rapporteur : le Président*) : selon les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter le produit total 2020 de la taxe GÉMAPI à hauteur de 39 891,94 euros répartis comme suit :

- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan : 23 941,94 euros,
- Syndicat du Bassin du Serein : 1 922,00 euros,
- Syndicat mixte Yonne Beuvron : 14 028,00 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ARRÊTE le produit total 2020 de la taxe GÉMAPI à hauteur de 39 891,94 euros répartis comme suit :

- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan : 23 941,94 euros,
- Syndicat du Bassin du Serein : 1 922,00 euros,
- Syndicat mixte Yonne Beuvron : 14 028,00 euros.

9°) **Adoption du budget annexe 2020 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »** (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances*) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2020 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 776 553,79	3 734 449,79
Recettes	3 776 553,79	3 734 449,79

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2020 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » tel qu'il est présenté.

10°) **Adoption du budget annexe 2020 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER)** (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances*) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2020 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS sise sur la commune de SAINT-BRANCHER synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	24 722,30	29 980,54
Recettes	24 722,30	29 980,54

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2020 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS sise sur la commune de SAINT-BRANCHER tel qu'il est présenté.

11°) **Adoption du budget annexe 2020 de la zone artisanale de BONJUAN (commune de MAGNY)** (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances*) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2020 de la zone artisanale de BONJUAN sise sur la commune de MAGNY synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	176 593,45	173 193,46
Recettes	176 593,45	173 193,46

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2020 de la zone artisanale de BONJUAN sise sur la commune de MAGNY tel qu'il est présenté.

12°) **Adoption du budget annexe 2020 « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés »** (Rapporteur : le Président) : après l'avoir présenté, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances, de la Commission des Déchets Ménagers et Assimilés et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2020 « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés » synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 591 354,00	900 365,62
Recettes	2 591 354,00	900 365,62

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2020 « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés » tel qu'il est présenté.

13°) **Adoption du budget annexe 2020 « gestion du service Enfance/Jeunesse »** (Rapporteur : le Président) : après l'avoir présenté, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances, de la Commission Enfance/Jeunesse et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2020 « gestion du service Enfance/Jeunesse » synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 725 724,87	210 462,14
Recettes	1 725 724,87	210 462,14

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2020 « gestion du service Enfance/Jeunesse » tel qu'il est présenté.

14°) **Adoption du budget annexe 2020 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2020 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY synthétisé comme suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	97 459,00	115 011,43
Recettes	97 459,00	115 011,43

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2020 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY tel qu'il est présenté.

15°) **Adoption du budget principal 2020** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget principal 2020 synthétisé comme suit :

Budget principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 887 532,77	1 993 038,29
Recettes	7 887 532,77	1 993 038,29

Et, le cas échéant, valider les montants des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes :

Budgets annexes	Montants
Budget annexe 2019 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »	163 346,85
Budget annexe 2019 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS	62,00
Budget annexe 2019 de la zone artisanale de BONJUAN	0,00
Budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse »	543 952,16
Budget annexe 2019 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY	56 424,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget principal 2020 tel qu'il est présenté,
- **VALIDE** les montants des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes comme suit :

Budgets annexes	Montants
Budget annexe 2019 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »	163 346,85
Budget annexe 2019 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS	62,00
Budget annexe 2019 de la zone artisanale de BONJUAN	0,00
Budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse »	543 952,16
Budget annexe 2019 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY	56 424,00

1°) **Transformation de deux postes** (*Rapporteur : le Président*) : selon les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour transformer, à compter du 1^{er} avril 2020, un poste d'Adjoint administratif en un poste d'Adjoint administratif principal 2^e classe et un poste d'Animateur principal 2^e classe en un poste d'Animateur principal 1^{ère} classe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, TRANSFORME, à compter du 1^{er} avril 2020, un poste d'Adjoint administratif en un poste d'Adjoint administratif principal 2^e classe et un poste d'Animateur principal 2^e classe en un poste d'Animateur principal 1^{ère} classe.

2°) **Création d'un poste et recrutement d'un agent social** (*Rapporteur : le Président*) : afin d'assurer le fonctionnement de la crèche GALIPETTE durant la disponibilité pour convenances personnelles d'un agent pour la période allant du 20 avril au 20 septembre 2020, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Créer un poste d'agent social non permanent à compter du 20 avril 2020,
- Décider le recrutement d'un agent social à temps complet sur un emploi non permanent (*cf. : rémunération de l'agent basé sur le 1^{er} indice de l'échelon de la grille indiciaire des agents sociaux*),
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer le ou les contrats de travail ou tout acte nécessaire à la présente décision, étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE un poste d'agent social non permanent à compter du 20 avril 2020,**
- **DÉCIDE le recrutement d'un agent social à temps complet sur un emploi non permanent** (*cf. : rémunération de l'agent basé sur le 1^{er} indice de l'échelon de la grille indiciaire des agents sociaux*),
- **AUTORISE le Président à signer le ou les contrats de travail ou tout acte nécessaire à la présente délibération, étant précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des Conseillers Communautaires d'avoir contribué à la bonne tenue consensuelle des débats de l'assemblée durant les années 2014-2020 et de la confiance qu'ils lui ont témoignée.

La séance est levée à 21 heures 15.

NOTE SYNTHETIQUE

SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2020

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs de l'exercice antérieur. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation de la collectivité.

DONNÉES SYNTHÉTIQUES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ANNÉES 2015 A 2019

1/ Population

Population totale : source INSEE

2015	2016	2017	2018	2019
20 037 hab	19 840 hab	20 358 hab	19 967 hab	19 823 hab

2/ L'analyse des ratios

Il est rappelé que la CCAVM a adopté, à compter du 1^{er} janvier 2017, le régime de la fiscalité professionnelle unique, ce qui a eu un certain nombre d'incidences budgétaires en dépenses et en recettes (et qui se retrouvent dans les ratios).

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / habitant :

2015	2016	2017	2018	2019
289 €	335 €	527 €	553 €	572 €

2017 a été marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement qui s'explique principalement par les attributions de compensations versées aux communes du fait de la fiscalité professionnelle unique.

Pour 2018, la hausse des dépenses est due principalement à la création du budget annexe « Zone d'activités du Bonjuan » et à l'augmentation des travaux de voirie délégués par les communes.

Pour 2019, la hausse des dépenses s'explique notamment par la forte hausse des travaux de voirie délégués par les communes.

② Dépenses d'équipement brut / habitant :

2015	2016	2017	2018	2019
66 €	89 €	71 €	35 €	71 €

On observe une forte diminution en 2018 par rapport aux années précédentes.

Pour rappel :

- 2016 : construction de la crèche CAPUCINE (443 844 €),
- 2017 : remboursement d'un emprunt à court terme pour la crèche CAPUCINE (600 000 €).
- 2019 : versement du fonds de concours pour la piscine d'AVALLON (1 000 000 €).

③ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / habitant :

2015	2016	2017	2018	2019
326 €	396 €	579 €	595 €	634 €

A compter de 2017, les recettes nouvelles sont liées à la perception de la fiscalité professionnelle unique. L'augmentation en 2018 provient de la création du budget annexe « zone d'activités du Bonjuan » et en 2019 des travaux de voirie délégués.

④ Dotation globale de fonctionnement / habitant :

2015	2016	2017	2018	2019
12,86 €	6,46 €	57,76 €	57,47 €	55,95 €

Dans le cadre du redressement des finances publiques, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été importante : - 243 342 € entre 2014 et 2016.

Si la dotation de compensation est restée relativement stable (- 3 382 € entre 2014 et 2016), la dotation d'intercommunalité a été divisée par 6 en 3 ans (288 565 € en 2014 contre 48 605 € en 2016).

A partir de 2017, le passage en fiscalité professionnelle unique a permis d'obtenir une augmentation importante de la DGF mais la dynamique, depuis est à la décroissance de la dotation (-66 787 €).

Pour rappel :

- DGF 2014 perçue par la CCAVM : 371 553 € (288 565 € + 82 988 €),
- DGF 2015 perçue par la CCAVM : 257 761 € (176 584 € + 81 177 €),
- DGF 2016 perçue par la CCAVM : 128 211 € (48 605 € + 79 606 €),
- DGF 2017 perçue par la CCAVM : 1 175 834 € (354 550 € + 821 284 €),
- DGF 2018 perçue par la CCAVM : 1 147 429 € (343 295 € + 804 134 €),
- DGF 2019 perçue par la CCAVM : 1 109 047 € (323 373 € + 785 674 €).

⑤ Produit des impositions directes / habitant :

2015	2016	2017	2018	2019
60 €	73 €	254 €	262 €	266 €

Outre l'impact de la fiscalité professionnelle unique, ce ratio est en augmentation du fait de la revalorisation des bases de fiscalité et de l'intégration, dans la CCAVM le 1^{er} janvier 2017, de trois nouvelles communes : ARCY-SUR-CURE, BOIS D'ARCY et MERRY-SUR-YONNE.

Les taux d'imposition n'ont pas changé depuis 2016 et sont les suivants :

	Taux d'imposition
Taxe habitation	2,60 %
Taxe foncière bâtie	2,28 %
Taxe foncière non bâtie	5,02 %

⑥ Encours de la dette / habitant :

L'encours de la dette est la somme que doit la collectivité aux banques chaque fin d'année.

Encours total de la dette en 2015 : 8 980 000 €,

Encours total de la dette en 2016 : 9 128 000 €,

Encours total de la dette en 2017 : 8 592 553 €,

Encours total de la dette en 2018 : 8 083 657 € (dont 4 090 000 € pour les parcs d'activités).

Encours total de la dette en 2019 : 8 627 723 € (dont 3 925 590 € pour les parcs d'activités).

Par habitant :

2015	2016	2017	2018	2019
448 €	460 €	422 €	405 €	435 €

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2019

Budget principal CCAVM	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	1 711 379,35	1 548 002,88	7 237 840,86	8 037 419,25	8 949 220,21	9 585 422,13
Résultat n		-163 376,47		799 578,39		636 201,92
Intégration Résultat n-1		-221 064,74		451 635,67		230 570,93
Résultat définitif		-384 441,21		1 251 214,06		866 772,85
Reste à réaliser	632 283,08	520 998,00				

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	6 170 726,94	6 173 939,58	3 803 991,04	3 802 748,19	9 974 717,98	9 976 687,77
Résultat n		3 212,64		-1 242,85		1 969,79
Intégration Résultat n-1		-1 969,79				-1 969,79
Résultat définitif		1 242,85		-1 242,85		0,00

ZAE de VILLIERS NONAINS	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	29 980,54	33 026,29	24 737,73	25 907,01	54 718,27	58 933,30
Résultat n		3 045,75		1 169,28		4 215,03
Intégration Résultat n-1		-8 365,99		4 150,96		-4 215,03
Résultat définitif		-5 320,24		5 320,24		0,00

Zone Bonjuan	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	86 596,73	0,00	480,50	90 477,22	87 077,23	90 477,22
Résultat n		-86 596,73		89 996,72		3 399,99
Intégration Résultat n-1				0,00		0,00
Résultat définitif		-86 596,73		89 996,72		3 399,99

Maison de santé de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	56 389,52	57 919,53	33 506,78	80 713,21	89 896,30	138 632,74
Résultat n		1 530,01		47 206,43		48 736,44
Intégration Résultat n-1		-48 736,44				-48 736,44
Résultat définitif		-47 206,43		47 206,43		0,00

Enfance/jeunesse	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	57 489,79	94 463,19	1 591 343,24	1 623 849,02	1 648 833,03	1 718 312,21
Résultat n		36 973,40		32 505,78		69 479,18
Intégration Résultat n-1		-55 148,69		3 740,83		-51 407,86
Résultat définitif		-18 175,29		36 246,61		18 071,32
Reste à réaliser	25 280,85	6 747,70				

Déchets ménagers	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	83 584,48	104 667,65	2 538 341,20	2 623 857,98	2 621 925,68	2 728 525,63
Résultat n		21 083,17		85 516,78		106 599,95
Intégration Résultat n-1		31 701,28		-55 691,72		0,00
Résultat définitif		52 784,45		29 825,06		82 609,51
Reste à réaliser	88 634,62	39 096,00				

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	8 109 550,62	8 012 019,12	15 230 241,35	16 284 971,88	23 339 791,97	24 296 991,00
Résultat n	0,00	-97 531,50	0,00	964 733,81		957 199,03
Intégration Résultat n-1	0,00	-303 584,37	0,00	403 835,74		100 251,37
Résultat définitif		-401 115,87		1 368 569,55		970 853,67

La CCAVM a terminé l'année 2019 avec un **excédent cumulé de 970 853,67 €** qu'il convient de reporter en 2020.

L'INVESTISSEMENT 2020

- ✚ Finalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal,
- ✚ Adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- ✚ Réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine bâti de la collectivité et aménagements dans les bâtiments,
- ✚ Accompagnement des porteurs de projets en matière d'immobilier d'entreprises,
- ✚ Lancement des travaux du projet du véloroute,
- ✚ Mise aux normes des déchetteries,
- ✚ Construction de la déchetterie de Saint-brancher,
- ✚ Réalisation des travaux du rû Tancoin,
- ✚ Equipements pour le Service Technique de la CCAVM,
- ✚ Extension de l'ALSH,
- ✚ Réfection de la toiture et mise aux normes électrique du 1^{er} étage de la crèche Caribou,
- ✚ Renouvellement de matériel informatique et de licence.

BUDGET PRINCIPAL 20

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

CHAP.	DEPENSES TTC	Réalisé 2019	BP 2020	% BP 2020 / Réalisé 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 167 779,53	432 102,00	- 63,00 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	504 684,00	569214,00	+12,79 %
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 906 830,00	4 062 875,00	+3,99 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 487 996,55	1 696 361,00	+14,00 %
66	CHARGES FINANCIERES	51 278,89	76 238,00	+48,68 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	122,00		
	DEPENSES REELLES	7 004 624,47	6 570 861,00	-3,96 %
68	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	119 271,89	192 357,00	+26,04%
022	DEPENSES IMPREVUES		389 623,65	
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT		468 762,12	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 237 840,86	7 887 532,77	+8,98%

Chapitre 011 = charges à caractère général : - 63,00 %

La diminution des charges à caractère général s'explique par la non inscription des travaux délégués de voirie qui seront inscrits en section d'investissement.

Chapitre 012 = charges de personnel : + 12,79 %

L'augmentation des charges résulte notamment :

- De la suppression des emplois aidés pour un certain nombre de postes permanents,
- De la création d'un nouveau poste pour l'animation du PCAET à compter du 1^{er} septembre 2020.

Chapitre 014 = atténuation de produits : + 3,99 %

Dans le cadre du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, la CCAVM reverse aux communes des attributions de compensation. L'augmentation résulte de l'inscription de 150 000,00 euros au titre de la taxe de séjour qui est reversée en totalité à l'OTI (à rapprocher du chapitre 73 des recettes de fonctionnement).

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + 14,00%

L'augmentation s'explique principalement par l'augmentation du versement des subventions d'équilibres aux budgets annexes.

Chapitre 66 = Charges financières : + 48,68 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts. Un emprunt de 1 000 000,00 euros a été réalisé en 2019 pour verser le fonds de concours relatif à la réhabilitation de la piscine d'AVALLON.

Chapitre 68 = opérations d'ordre entre sections : +26,04 %

Le montant des amortissements augmente (amortissement des subventions immobilier d'entreprises, du terrain de la pharmacie).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

CHAP	RECETTES	Réalisé 2019	BP 2020	% BP 2020 / Réalisé 2019
013	ATTENUATION DE CHARGES	11 995,36	1 756,00	- 85,36%
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	1 174 919,93	271 272,00	- 76,91%
73	IMPOTS ET TAXES	5 463 951,00	5 567 852,00	+1,90 %
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 352 259,17	1 262 623,00	-6,63%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 037,49	21 751,00	+8,55 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 465,00		- 100%
	RECETTES REELLES	8 030 628,25	7 125 254,00	-11,27%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 791,00	6 791,00	
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	451 635,67	755 487,77	+67,28%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 489 054,92	7 887 532,77	-7,09%

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 85,36 %

Ce chapitre enregistre notamment les aides de l'Etat pour les contrats CAE, les remboursements de l'assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année).

Chapitre 70 = produits des services et ventes diverses : - 76,91 %

Parallèle à faire avec le Chapitre 011 des dépenses (charges à caractère général). Les remboursements de travaux délégués de voirie seront comptabilisés lors d'une prochaine décision modificative en section d'investissement en 2020.

Chapitre 73 = impôts et taxes : + 1,90 %

Voir les explications au chapitre 014 en dépenses de fonctionnement.

Chapitre 74 = dotations et participations : - 6,63%

La participation de l'Etat pour les maisons de services aux publics devrait baisser.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : + 8,55%

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations.

Chapitre 002 = résultat de fonctionnement reporté

Une somme de 755 487,77 € est affectée.

BUDGET PARC D'ACTIVITÉS « PORTES DU MORVAN ET D'AVALLON » 2020

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un résultat cumulé de 0,00 €** (déficit de fonctionnement et excédent d'investissement de 1 242,85 €) qu'il convient de reporter en 2020.

B/ Budget 2020

Le budget s'équilibre à la somme de 7 474 003,58 € dont :

- 3 736 553,79 € pour le fonctionnement,
- 3 734 449,79 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses HT de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 605 (achats de matériels, équipements et travaux) : achat de matériels pour l'entretien des espaces verts, travaux de voirie,
- Article 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : 92 000,00 € dont 74 000,00 € qui correspondent aux charges de gestion courante reversées au budget principal,
- Article 66 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 23 904,00 €.

Pour les recettes HT de fonctionnement, sont prévus :

- 49 775,00 € de ventes de terrains,
- Un versement de 163 346,85 € du budget principal pour équilibrer la section.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 211 017,85 €.

BUDGET ZAE VILLIERS-NONAINS 2020

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un résultat de 0,00 €** (excédent de fonctionnement et déficit d'investissement de 5 320,24 €) qu'il convient de reporter en 2020.

B/ Budget 2020

Le budget s'équilibre à la somme de 54 702,84 € dont :

- 24 722,30 € pour le fonctionnement,
- 29 980,54 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 63512 : les impôts fonciers sont prévus à hauteur de 62,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, un versement de 62,00 € du budget principal pour équilibrer la section.

Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par les écritures de stocks.

BUDGET ZONE BONJUAN 2020

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un résultat de 3 399,99 €** (excédent de fonctionnement de 89 996,72 € et déficit d'investissement de 86 596,73 €) qu'il convient de reporter en 2020.

B/ Budget 2020

Le budget s'équilibre à la somme de 349 786,91 € dont :

- 176 593,45 € pour le fonctionnement,
- 173 193,46 € pour l'investissement.

Les dépenses et recettes sont essentiellement des écritures de stocks (comptabilisation de la valeur du terrain).

BUDGET DECHETS MENAGERS 2020

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un excédent cumulé de 82 609,51 €** (excédent de fonctionnement de 29 825,06 € et excédent d'investissement de 52 784,45 €) qu'il convient de reporter en 2020.

B/ Budget 2020

Le budget s'équilibre à la somme de 3 491 719,62 € dont :

- 2 591 354,00 € pour le fonctionnement,
- 900 365,62 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 611 : 2 031 000,00 € pour les prestataires de collecte et de traitement des déchets,
- Article 6287 : 22 800,00 € pour les transferts de charges (remboursement au budget principal),
- Les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 5 425,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 2 090 987,00 € de redevance incitative et ventes de produits résiduels,
- 456 392,00 € de subvention.

Les dépenses TTC d'investissement sont constituées :

- Du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 25 000,00 €,
- De la construction de la déchetterie située à SAINT-BRANCHER (730 766 €),
- De la mise aux normes des déchetteries (61 164 €),
- De l'aménagement du point d'apport volontaire de la déchetterie de MONTILLOT accessible de l'extérieur (29 210 €),
- Des investissements à hauteur de 20 250 € (installation de bacs de tri à AVALLON et VÉZELAY, acquisition de bacs et benne).

BUDGET ENFANCE/JEUNESSE 2020

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un excédent cumulé de 18 071,32 €** (excédent de fonctionnement de 36 246,61 € et déficit d'investissement de 18 175,29 €) qu'il convient de reporter en 2020.

B/ Budget 2020

Le budget s'équilibre à la somme de 1 936 107,02 € dont :

- 1 725 724,87 € pour le fonctionnement,
- 210 462,15 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- L'intégration du projet de couches lavables à la crèche CARIBOU,
- L'augmentation des charges de personnel (fin des emplois aidés).

A noter également qu'un virement de 71 981,79 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 262 770 € de facturation aux familles, remboursement des emplois aidés et de l'assurance,
- 887 515 € de subventions (CAF + Département pour le RAM),
- Un versement de 543 952,15 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section,
- Une participation financière de la Communauté de Communes du SEREIN pour le fonctionnement des crèches (30 754,00 €).

Les dépenses TTC d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 9 778 €, de travaux à prévoir (Toiture et mise aux normes électriques de l'étage de la crèche Caribou, extension de l'ALSH, installation de radiateurs au RAM) pour 169 069,04 €.

BUDGET MAISON DE SANTÉ 2020

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2019 avec **un résultat cumulé de 0,00 €** (excédent de fonctionnement et déficit d'investissement de 47 206,43 €) qu'il convient de reporter en 2020.

Pour financer la construction, deux emprunts ont été contractés :

- 100 000 € sur 8 ans, en 2014,
- 952 231 € sur 20 ans, en 2016.

B/ Budget 2020

Le budget s'équilibre à la somme de 199 993,48 € dont :

- 97 459,00 € pour le fonctionnement,
- 115 011,43 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Articles 60611-60612-60621 (eau, électricité...) : une relative stabilité des charges courantes à hauteur de 7 810 €,
- Articles 61522-61523 (entretien) : 6 200,00 € pour des petits travaux,
- Article 6611 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 10 523,00 €.

A noter également qu'un virement de 58 621,91 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus :

- 6 540,00 € de remboursement de charges (chauffage principalement) par les professionnels de santé,
- 34 495,00 € de revenus des immeubles (loyers),
- un versement de 56 424,00 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section.

Les dépenses HT d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 57 275,00 €, l'installation d'un adoucisseur (6 000 €) et d'une étude relative à l'aménagement du parking pour un montant de 4 530,00 €.